

## L'HEBDO DU CNDH

N° 10 - Semaine du 8 au 14 juillet 2013

www.cndh.ma

**LES ACTIVITÉS MÉDICO-LÉGALES : LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME GLOBALE**

Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) a organisé une conférence de presse, le 8 juillet 2013 à Rabat, pour présenter l'étude qu'il a réalisée sur les activités médico-légales au Maroc, intitulée 'les activités médico-légales au Maroc : la nécessité d'une réforme globale'.

L'étude a attiré l'attention sur les enjeux cruciaux liés aux activités médico-légales et leurs rapports étroits avec les droits de l'Homme concernant les victimes, les mis en cause ou les condamnés et ce, à toutes les phases du processus judiciaire. De même qu'elle s'est arrêtée sur les dysfonctionnements que présente le champ thanatologique comprenant les autopsies et les examens externes des cadavres, le champ des certificats médico-légaux de tous genre, y compris pour les femmes et enfants victimes de violences, et le champ des expertises médico-judiciaires.

L'étude présente des recommandations dans quatre directions : une révision profonde des textes législatifs et réglementaires régissant ce métier; la mise en place d'un cadre institutionnel national pour l'activité médico-légale, une amélioration substantielle de l'offre en matière de médecine légale tout en assurant une meilleure intégration des activités médico-légales dans le système judiciaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE À GENÈVE SUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE**

Le CNDH a participé, le 5 juillet 2013 à Genève, à une consultation publique organisée par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Farida Shaheed, sur la question des récits historiques et mémoriels dans les sociétés divisées.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de l'élaboration par la rapporteuse spéciale de deux rapports consécutifs consacrés à la question des récits historiques et mémoriels dans les sociétés divisées, relatifs aux manuels scolaires d'histoire et aux mémoriaux et musées, en particulier les musées d'histoire, et ce conformément à la résolution L.20 adoptée par le Conseil des droits de l'homme à sa 23<sup>ème</sup> session. Laquelle résolution invite la rapporteuse spéciale à œuvrer dans son prochain rapport à l'élucidation des moyens de sensibiliser les institutions et la société à la diversité du patrimoine culturel et de renforcer la coopération pour la préservation et la promotion du patrimoine'.



المجلس الوطني لحقوق الإنسان  
 Conseil national des droits de l'Homme

**ETUDE SCIENTIFIQUE SUR LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PROVINCES DU SUD**

Le président du CNDH, M. Driss El Yazami a reçu, le lundi 8 juillet au siège du Conseil, une délégation de chercheurs universitaires, marocains et étrangers, dans le cadre d'une visite effectuée au Maroc du 3 au 9 juillet en vue de réaliser une enquête de terrain sur les indicateurs de développement économique et social dans les provinces du sud, et ce, dans la perspective de la réalisation d'une étude sur les enjeux de l'autonomie.

M. El Yazami a mis en exergue, à cette occasion, les efforts déployés par le Conseil au niveau central, ou à travers ses commissions régionales (Laâyoune-Essmara, Tan-Tan-Guelmim, Dakhla-Aoussred) en vue de protéger et promouvoir les droits de l'Homme dans les provinces du sud.

**ENTRETIEN AVEC LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE (NDI)**

M. Driss El Yazami a reçu, le lundi 8 juillet 2013 au siège du Conseil, Mme Francesca Binda, Directrice Résidente Senior de l'Institut national démocratique (NDI) au Maroc. La rencontre a été consacrée à l'examen des différentes formes possibles de collaboration entre les deux institutions dans leurs domaines d'intérêt commun.

L'Institut national démocratique, dont le siège est basé à Washington, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif œuvrant pour le renforcement de l'expansion de la démocratie dans le monde.

**LA PROTECTION DE L'ENFANT CONTRE TOUTE FORME DE VIOLENCE**

Le CNDH participe, du 12 au 19 juillet au Canada, au cours d'été international relatif aux droits de l'enfant. Organisé par le Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, en collaboration avec le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et l'Université de Moncton, ce cours porte particulièrement sur l'article 19 de la Convention relative aux droits des enfants des Nations Unies qui consacre 'le droit à la protection contre toute forme de violence, de sévices ou de brutalité de toutes sortes, d'abandon ou de négligence, de maltraitance ou d'exploitation'.

Plusieurs thèmes seront débattus lors de cette formation: Fondements historiques et philosophiques des droits de l'enfant ; Collecte de données de recherche sur les droits des enfants et le droit au bien-être ; Psychologie de l'enfant; Droits de l'enfant et éducation ; Mécanismes d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ; et Droit à la protection contre toute forme de violence physique ou mentale, de sévices ou de brutalité, d'abus de toutes sortes, d'abandon ou de négligence, de maltraitance ou d'exploitation.